



Intervention parlementaire

N° de l'intervention : 230-2024
Type d'intervention : Interpellation
Motion ayant valeur de directive : ☐
N° d'affaire : 2024.RRGR.305

Déposée le : 12.09.2024

Motion de groupe : Non
Motion de commission : Non
Déposée par : Ruch (Bern, Les VERT-E-S) (porte-parole)
Patzen (Bern, Les VERT-E-S)
Bühlmann (Bern, Les VERT-E-S)

Cosignataires : 0

Urgence demandée : Non
Urgence accordée :

N° d'ACE : du
Direction : Direction de l'intérieur et de la justice
Classification : -

Non-recours aux prestations complémentaires

L'étude « Altersmonitor » réalisée en 2022 par la ZHAW (Haute école zurichoise des sciences appliquées) fait le constat suivant : d'après les estimations, 15,7 % de la population suisse âgée de 65 ans et plus vivant à domicile auraient droit à des prestations complémentaires, mais n'en font pas la demande. Le gros de ce pourcentage concerne des femmes et des personnes ayant un faible niveau d'instruction, étant précisé que la plupart vit en milieu rural.

Les raisons du non-recours à ces prestations sont diverses. C'est souvent parce qu'elles ne sont pas au courant, parce qu'elles ont honte ou à cause de la paperasse que certaines personnes ne déposent pas de demande de prestations complémentaires.

Autant dire que notre système de sécurité sociale doit être remis en question si l'on considère le pourcentage élevé des personnes qui ne recourent pas à cette aide à laquelle elles ont droit. Il convient donc trouver des pistes pour faciliter l'accès aux prestations sociales.

L'étude citée plus haut dresse une liste de solutions susceptibles d'améliorer l'accès aux prestations complémentaires, au rang desquelles figurent la sensibilisation, l'accompagnement, la simplification des processus et le versement automatique. La dernière solution évoquée serait, selon l'interpellatrice, la plus simple : les autorités pourraient s'appuyer sur les données fiscales dont elles disposent et déterminer, à l'instar de ce qui se passe dans le cadre de la réduction des primes, qui a droit aux prestations complémentaires, puis les verser automatiquement.

Le Conseil-exécutif est prié de répondre aux questions suivantes :

1. Existe-t-il des statistiques sur le non-recours à l'aide sociale ou aux prestations complémentaires dans le canton de Berne ?

2. Dans la négative, le Conseil-exécutif est-il disposé à recueillir des données chiffrées afin de disposer de statistiques à ce sujet ?
3. Quelle est la position du Conseil-exécutif face à ce problème de non-recours ?
4. Quelles sont les mesures prises de concert avec les communes pour y remédier ?
5. Quelles propositions de l'étude susmentionnée le canton de Berne entend-il mettre en œuvre ?
6. Le canton pourrait-il mettre en place un versement automatique des prestations complémentaires calqué sur le modèle de la réduction individuelle des primes ?
7. Quelles modifications légales seraient nécessaires pour ce faire ?
8. Quelles seraient les conséquences financières et autres d'un tel ajustement ?

Destinataire
– Grand Conseil